

ELISFA ALERTE SUR LA BAISSSE DES FINANCEMENTS ANNONCÉS RELATIFS AUX FORMATIONS

UN NOUVEAU RECU POUR L'APPRENTISSAGE DANS LES MÉTIERS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

Après la baisse de l'aide à l'embauche des apprentis et l'instauration d'une dégressivité de celle-ci selon la taille de l'entreprise et le niveau de diplôme visé, l'instauration d'un reste à charge employeur obligatoire pour les contrats préparant à une certification au moins égale à bac +3, puis la suppression de l'exonération de la taxe d'apprentissage pour les employeurs associatifs, une nouvelle inquiétude apparaît pour les acteurs du lien social et familial : la nouvelle vague de révision des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage recommandée par France compétences.

Les niveaux de prise en charge correspondent aux montants financés pour chaque contrat d'apprentissage afin de couvrir le coût des formations dispensées par les centres de formation d'apprentis (CFA). Versés via les OPCO, ils sont indispensables au maintien de nombreuses formations et à leur équilibre économique.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses liées à l'apprentissage, France compétences a engagé depuis plusieurs années une révision nationale de ces financements. L'objectif affiché est de réduire le coût global du système en réajustant certains niveaux de prise en charge jugés « trop élevés ». Mais pour cette nouvelle procédure de révision, l'organisme, par la voix de son directeur général précise : « il y a des niveaux de prise en charge qui vont baisser et d'autres qui vont monter, mais c'est neutre budgétairement d'un point de vue macro ». Pourtant, suite à réception des recommandations émises par France compétences, nous constatons une baisse quasi généralisée et d'une ampleur inédite sur les certifications coeur de métiers de la Branche Alisfa.

UNE LOGIQUE INQUIÉTANTE POUR LES MÉTIERS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

Pour Elisfa, cette logique est particulièrement préoccupante dans une Branche déjà confrontée à une perte d'attractivité des métiers et à des difficultés de recrutement. Une position doit être prise pour ajuster ces coûts-contrats suite aux recommandations qui ont été faites. Mais toute modulation à la hausse sur une certification devra se faire par une modulation à la baisse sur une autre. Les métiers du lien social et familial ne devraient pas être mis en concurrence entre eux, ni conduire les acteurs de la Branche à devoir arbitrer entre des formations toutes essentielles aux besoins des structures et des territoires.

D'autant que les niveaux de prise en charge les plus élevés correspondent souvent à des réalités de terrain bien spécifiques : petits effectifs, accompagnement renforcé des apprentis, forte présence de stages et de temps d'encadrement, ou encore maintien d'une offre de formation de proximité sur les territoires.

Or, plusieurs formations clés pourraient voir leurs financements diminuer fortement, avec des baisses pouvant atteindre jusqu'à -24 %.

Dans le champ de l'animation, notamment pour les alternants accueillis dans les centres sociaux, les trois certifications les plus préparées enregistrent des diminutions particulièrement importantes :

- BP JEPS : -24 % ;
- CP JEPS : -18 % ;
- DE JEPS : -10 %.

Le secteur de la petite enfance est également concerné. France compétences recommande une diminution des niveaux de prise en charge :

- CAP Accompagnant éducatif petite enfance : -9% ;
- DE Auxiliaire de puériculture : -14 %.

DES CONSÉQUENCES POUR LES FORMATIONS ET LES EMPLOYEURS

Au-delà de cette logique d'arbitrage entre formations, les employeurs de la Branche alertent sur les conséquences concrètes que pourraient entraîner ces baisses de NPEC. Si les financements sont versés aux CFA, leur diminution risque de fragiliser durablement certaines filières de formation. Certaines formations pourraient même disparaître si les CFA ne sont plus en mesure de les proposer dans des conditions économiquement viables.

Par ailleurs, la baisse des niveaux de prise en charge pourrait augmenter le reste à charge des coûts de formation pour les employeurs. Dans un contexte économique déjà très tendu pour de nombreuses structures associatives, certains employeurs pourraient être contraints de renoncer à recruter des apprentis sur certaines formations faute de moyens suffisants.

LES DEMANDES PORTÉES PAR ELISFA

Face à cette situation, Elisfa appelle :

- au maintien de niveaux de prise en charge adaptés aux réalités des métiers du lien social et familial ;
- à une meilleure prise en compte des spécificités pédagogiques, sociales et territoriales des formations concernées ;
- à une concertation renforcée avec les branches professionnelles et les acteurs de terrain avant toute baisse des financements ;
- ainsi qu'à une politique ambitieuse de soutien à l'apprentissage dans les secteurs confrontés à des difficultés d'attractivité et de recrutement.

**NOTRE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST
DISPONIBLE SOUS CE LIEN**

Contact presse : lucie.le_lay@elisfa.fr